



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/07/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	11

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous Préfecture de Cognac  
Le : 25/07/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
25/07/2023

L'an 2023, le 24 Juillet à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Foussignac s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVIGE Georges, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/07/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/07/2023.

**Présents** : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, MARTIN Alexandra, MM : BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

**Excusées** : CHIRON Esther (procuration à DEVIGE Georges), ZIELINSKI Laetitia,

**Absents** : BARDOU Julien, BOUILLER Dylan

**A été nommé secrétaire** : BROGNIART Francis

### 2023-04-06 – Location d'un BOX situé 2 Impasse Bel Air à Foussignac

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a fait l'acquisition d'une maison et de BOX appartenant à Monsieur FORGEAU Gérard.

Le BOX est situé au 2 Impasse Bel Air à Foussignac, il est cadastré AA100 pour une superficie de 88 m<sup>2</sup>.

Il expose qu'il a été contacté par Monsieur et Madame HIVERT Gérard qui cherche un BOX à louer pour six mois fin d'y stocker des meubles.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDENT de fixer le montant du loyer mensuel à 80,00 €
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer le bail de location pour le BOX situé 2 Impasse Bel Air à Foussignac.
- AUTORISENT Monsieur le Maire à établir l'état des lieux entrant et à procéder à la remise des clés à la date d'effet du bail, à savoir le 01/08/2023.
- AUTORISENT Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes concernant les loyers mensuels versés par les locataires.

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le 25/07/2023

ID : 016-211601455-20230724-20230406-DE



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 25/07/2023  
Le Maire  
Georges DEVIGE

